

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE de la Maternelle Pomme de Pin

Mardi 18 octobre 2022 de 17h45 à 19h50

Pour une meilleure lisibilité du compte rendu :

Caractères noirs : propos de la directrice ou de l'équipe pédagogique.

Caractères verts : propos des représentants de la mairie.

Caractères bleus : propos des parents d'élèves délégués de l'AIPE

Les personnes présentes :

Enseignantes : Mme **Isnard**, Mme **Combaud Grolier**, Mme **Pelou**, Mme **Montero**, Mme **Dahlem**, Mme **Peybernès** (directrice)

Déléguée mairie : Mme **Chantal Garcia** (Adjointe mairie déléguée aux écoles), Mme **Sandra Galtier** (responsable de l'espace famille à la mairie), Mme **Nathalie Clauzel** (élue municipale).

Déléguée DDEN : Mme **Catherine Fanara**

Parents d'élèves délégués : Mme **Miquel**, Mme **Elzevier**, Mme **Ballester**, Mr **Martin**, Mme **Convers**, Mme **Masson**, Mme **Spiteri**, Mme **Penot**.

Présentation est faite de tous les participants à la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des nouveaux parents d'élèves délégués et rôle du conseil d'école :

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022. Sur 294 inscrits, 134 personnes ont voté soit un taux de participation de 45.58 %. L'AIPE qui était la seule en lice a donc remporté ces élections avec 12 élus (6 titulaires et 6 suppléants).

► **Rappel du rôle du conseil d'école :**

Composition du conseil d'école : La directrice en est la présidente, le maire ou son représentant, les enseignants de l'école, le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN), les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'IEN assiste de droit aux délibérations.

► Organisation du CE :

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre. La présidente arrête l'ordre du jour et l'adresse aux membres du conseil au moins huit jours avant la date de celui-ci. Seuls les points figurant sur l'ordre du jour sont abordés. Les questions diverses peuvent être déposées jusqu'à 48h avant le conseil d'école.

► Compétence du CE :

Sur proposition de la directrice :

Le CE vote le règlement intérieur dans le respect du règlement départemental lui-même issu de la circulaire ministérielle n° 2013-144 du 6 septembre 2013.

Le CE donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Le CE adopte le projet d'école.

Le CE n'est pas le lieu de règlements personnels ou individuels (sauf s'ils sont prévus à l'ordre du jour).

2. Présentation de l'école, accueil des nouveaux enseignants, effectifs, composition des classes, AESH, Psychologue scolaire, intervenantes bibliothèque, communication avec l'école, assiduité scolaire :

- Nous accueillons 2 nouvelles enseignantes à temps plein cette année : Sarah Combaud-Grolier et Alexandra Pelou, et 2 enseignantes à temps partiels : Noémie Derytdt et Sonia Hemery.

- A ce jour, l'école compte 155 enfants répartis en 6 classes :

Classe 1 : **25** élèves de **GS** avec Mme Nathalie Isnard (atsem Mireille)

Classe 2 : **22 MS/GS** avec Mme Sarah Combaud Grolier (**10 MS et 12 GS**) (atsem Nathalie)

Classe 3 : **26 MS avec** Mme Alexandra Pelou (atsem Claudine)

Classe 4 : **27 PS/GS** avec Mme Céline Dahlem et Mme Noémie Derytdt le vendredi (**13 PS et 14 GS**) (atsem Agnès).

Classe 5 : **26 PS/MS** avec Mme Marythie Montero (**14 PS et 12 MS**) (atsem Josette)

Classe 6 : **29 PS** avec Mme Claire Peybernès et une autre enseignante le vendredi et 1 lundi sur 3, jours de décharge de la directrice : Mme Sonia Hemery (atsem Magali).

Les effectifs sont un peu moins élevés que l'an dernier, il y a déjà des mouvements d'élèves depuis le début de l'année : 3 départs, 3 arrivées.

- AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) : Un AESH a été nommé 12h dans notre école en soutien pour un élève en difficulté scolaire.
- Psychologue scolaire : nous n'avons pas de psychologue scolaire pour l'instant (en congé), seules les demandes urgentes pourront être prises en compte.
- Intervenantes bibliothèques : après un arrêt de deux ans pour cause de covid, nous espérons pouvoir bénéficier encore de l'intervention des bibliothécaires municipales, mais elles ne pourront pas venir faute de temps. La remise en place du prêt de livres devra donc se faire sans aide extérieure. Nous allons réfléchir à une mise en place du prêt dans le cadre de la classe, le rangement de la BCD est un travail très long et fastidieux, la bibliothécaire de La Fare viendra expliquer le rangement de la BCD, l'étiquetage des livres et leur classement dans un logiciel, mais cela va rajouter beaucoup de temps de travail à l'équipe pédagogique.
- Accès à la cour de l'école : Depuis la rentrée, et après consultation et préconisations de la cellule sécurité du rectorat, de notre référente sécurité de circonscription d'inspection, et après un vote en conseil d'école exceptionnel fin août, les parents de la maternelle peuvent à nouveau accéder à la cour de l'école à 8h20 et 16h20 pour amener et récupérer leurs enfants jusque devant les portes extérieures des classes. Cette organisation a permis de fluidifier les arrivées et départs des parents aux abords de l'école, de rassurer les enfants et d'améliorer la communication enseignants/parents dans le souci du bien-être des enfants de la maternelle.
- Communication école/familles : La directrice précise qu'il est important que les familles consultent régulièrement leurs mails (dont les spams). La communication école-familles, en ce qui concerne les messages de la direction se fait souvent par ces moyens. Elle se fait aussi par le biais du cahier de liaison qui reste l'outil de communication privilegié entre les parents et les enseignants. Mme Peybernès s'excuse pour les désagréments liés à la non réception de certains mails de l'école et explique que la boîte académique est fréquemment blacklistée par certains opérateurs.
- Assiduité scolaire : Mme Peybernès rappelle que toute absence doit être justifiée par écrit sur papier libre ou dans le cahier de liaison, quel qu'en soit le motif. L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Mme Peybernès précise qu'en cas d'absences récurrentes et non justifiées, son rôle est de réunir l'équipe éducative et les responsables de l'enfant pour mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté. Elle en informe alors l'inspection académique.

3. Vote du règlement intérieur :

Après lecture du règlement scolaire envoyé en amont par mail avant le conseil d'école, nous avons procédé au vote :

Vote : approbation du nouveau règlement intérieur à l'unanimité.

La charte informatique est reconduite (présentation brève, pas d'utilisateurs autres que les enseignants).

4. Coopérative scolaire : solde de départ année scolaire 2022-2023.

La directrice tient à remercier vivement Mme Dahlem qui s'occupe de la comptabilité de l'école depuis quelques années.

Mme Dahlem présente l'état des comptes de la coopérative scolaire : A ce jour, le solde de l'école est de 5979,77 euros.

Les cahiers de compte ont été vérifiés le 16 septembre par 2 parents d'élèves délégués pour vérification. Les cahiers de compte restent à la disposition des parents d'élèves qui peuvent quand ils le souhaitent les consulter.

Vote : approbation des comptes à l'unanimité.

5. Organisation pédagogique et nouvelles directives :

Projets d'école et priorités retenues :

Projet d'école : il est conçu en lien avec les directives des programmes maternelle 2021 et pour répondre aux besoins des élèves, en partant des évaluations nationales CP/CE1.

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

Enjeu n°1 : Viser la réussite de tous les élèves dans les savoirs fondamentaux en aidant à sa construction d'élève

Action 1 : **Améliorer l'écoute attentive**

Action 2 : **Améliorer la compréhension de consignes**

Action 3 : **Aider l'élève à acquérir une méthodologie de travail**

Action 4 : **Aider l'enfant à devenir élève**

Enjeu n°2 : Amener l'élève à entrer dans la culture de l'écrit, à avoir une appétence pour la lecture et une meilleure compréhension des textes lus

Action 1 : **Susciter l'envie de lire et l'investissement autour d'un lieu dédié aux livres** : BCD prêt de livres

Action 2 : **Améliorer la compréhension de textes lus (Liaison GS/Cycle 2)** lecture offerte d'albums adaptés aux élèves de maternelle par les enfants de l'école élémentaire, contes à la bougie (la semaine avant les vacances de Noël).

Action 3 : **Développer une culture de l'écrit commune à toutes les classes de GS/CP/(CE1)** : défi lecture (fin d'année)

Action 4 : **Rentrer dans la culture de l'écrit au travers d'un projet alliant livres et apprentissage de la citoyenneté** : prix des Accrocs de la lecture

Enjeu n°3 : Aider l'élève à s'ouvrir au monde

Obj 1 : Construire un parcours culturel

Action 1 : **Travail autour de l'image : cinéma** Projet école et cinéma (3 séances dans l'année au cinéma de Berre, suivies d'un travail sur l'image, la compréhension et l'esprit critique en classe). *Projet financé par la mairie (bus et entrées)*

Action 2 : **Eveil musical** : Intervention d'une Dumiste (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant dans les Ecoles) pour toutes les classes, 14 séances dans l'année : Ecoute musicale, production de sons corporelle, utilisations d'instruments, pratique du chant, préparation du carnaval (rondes dansées chantées, chants...) Du mois de mars au mois de juillet 2023. *Projet financé par la mairie (3h par semaine) et la coopérative scolaire (2h par semaine).*

Action 3 : **Spectacles de théâtre** : 2 spectacles de théâtre dans l'année : un sur le thème de Noël (8 déc au matin) et un fin mars/début avril sur le thème du carnaval (« Le magicien des couleurs » livre qui sera à la base de notre travail pédagogique toute la période 4). *Spectacles financés par la coopérative scolaire.*

Action 4 : **Autour des fêtes** : travail pluridisciplinaire sur des thèmes communs à toutes les classes pour Noël et carnaval.

Noël : 2 petites représentations de chants pour les 2 ailes le 16 décembre avec la présence des parents. (sous réserve de la situation sanitaire) Dress code : bonnet de Noël.

Carnaval : (26 mai dans la cour en présence des parents).

Des informations vous seront données en temps utile pour préciser l'organisation de ces fêtes.

Action 5 : **Présentation et écoute d'instruments divers** : Interventions de musiciens de l'école municipale de musique auprès des classes (en cours de réflexion avec le directeur de l'école municipale de musique de La Fare) *Projet en standby pour l'instant.*

Obj 2 : Construire un parcours éco citoyen

Action 1 : **Projet jardinage** : Plantations de fleurs dans des jardinières dès la Période 2, jardin potager en P3,4 et 5 dans le patio, plantations de graines dans la classe (Toutes les classes sont concernées).

Action 2 : **Sensibilisation à la protection de l'environnement** : Liaison mat/primaire (campagne de grand nettoyage des abords de l'école).

Nous essayerons d'organiser une sortie de fin d'année.

Demande de bus à faire tôt !

APC ou Activités Pédagogiques Complémentaires : ce sont des activités en petits groupes d'élèves (4-5) pour soutenir des élèves en difficulté, ou en lien avec des actions du projet d'école, aide aux évaluations également. Les parents seront tenus au courant si leur enfant

est pris en petit groupe d'APC, et pour quels objectifs également (langage et mathématiques essentiellement).

La prise en charge éventuelle dépend donc des besoins des enfants. Créneaux : lundi, jeudi, avant le repas. Pendant la période 1, nous avons priorisé sur une évaluation diagnostique des élèves de GS afin de créer des groupes de besoin en classe ou en APC.

Photos de classe :

Ont été prises par une maman d'élève photographe professionnelle ([présente au conseil d'école et répond aux questions](#)). La vente se fait sur internet, un code personnel a été donné à chaque parent pour les commandes. Les photos arriveront à l'école et seront distribuées aux enfants. Les bénéfices seront reversés à la coopérative scolaire pour financer les projets de l'année.

[Délai de commande : 07 novembre \(frais de port gratuits et réception à l'école avant distribution\)](#)

[Délai de livraison : fin novembre début décembre.](#)

[Il y aura des pochettes cartonnées pour ranger les photos cette année.](#)

[Choix entre 2 photos de classe ? Difficile en maternelle](#)

Autres instructions mises en œuvre :

L'éducation nationale nous a donné cette année 3 axes à travailler qui sont une priorité nationale :

- **30 minutes d'APQ** : La circulaire de rentrée du BO n°26 du 30 juin 2022 demande aux écoles de mettre en place les trente minutes d'APQ (activité physique quotidienne). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.
Les élèves de maternelle ont une séance quotidienne d'Activité Physique de 40 minutes, nous mettrons également en route dès la rentrée de novembre des tours de vélos (pour que tous les enfants y aient accès à tour de rôle, et des jeux de ballons et autres qui inciteront les élèves à bouger pendant les récréations. Nous sensibiliserons également les services municipaux dans ce sens).

- **Éducation à la sexualité** : Circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité (BO n°33 du 13 septembre 2018).
« Il s'agit d'une démarche éducative transversale et progressive, qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen. Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement. Il est indispensable de s'appuyer sur les valeurs laïques et humanistes pour travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance. »
« À l'école élémentaire, les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité sont présentées lors du conseil d'école et portées à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée, dans le cadre de la présentation des enseignements.
À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Les séances seront organisées au regard des programmes d'enseignement, en prenant

en compte l'âge des élèves.

Quelques pistes pour l'école maternelle :

**Programme d'enseignement de l'école maternelle
BO spécial n°2 du 26 mars 2015 :**

<u>Cycle 1</u> <u>(maternelle)</u>	Axe 3 : Une école où les élèves vont apprendre et vivre ensemble	Domaine d'apprentissage : Explorer le monde
	<p>La classe et le groupe constituent une communauté d'apprentissage qui établit les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte sur la pluralité des cultures dans le monde. L'école maternelle assure ainsi une première acquisition des principes de la vie en société.</p> <p>L'école maternelle construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons. Se construire comme personne singulière, c'est découvrir le rôle du groupe dans ses propres cheminements, participer à la réalisation de projets communs, apprendre à coopérer.</p> <p>Par sa participation, l'enfant acquiert le goût des activités collectives, prend du plaisir à échanger et à confronter son point de vue à celui des autres. Il apprend les règles de la communication et de l'échange.</p> <p>L'enseignant a le souci de guider la réflexion collective pour que chacun puisse élargir sa propre manière de voir ou de penser.</p> <p>À travers les situations concrètes de la vie de la classe, une première sensibilité aux expériences morales (sentiment d'empathie, expression du juste et de l'injuste, questionnement des stéréotypes...) se construit. Les histoires lues, contes et saynètes y contribuent (...). Au fil du cycle, l'enseignant développe la capacité des enfants à identifier, exprimer verbalement leurs émotions et leurs sentiments. Il est attentif à ce que tous puissent développer leur estime de soi, s'entraider et partager avec les autres.</p>	<p><i>Découvrir le monde vivant</i></p> <p>À travers les activités physiques vécues à l'école, les enfants apprennent à mieux connaître et maîtriser leur corps.</p> <p>Ils comprennent qu'il leur appartient, qu'ils doivent en prendre soin pour se maintenir en forme et favoriser leur bien-être.</p> <p>Ils apprennent à identifier, désigner et nommer les différentes parties du corps.</p> <p>Cette éducation à la santé vise l'acquisition de premiers savoirs et savoir-faire relatifs à une hygiène de vie saine.</p>

- **Projet pHARe** : Le programme pHARe est un plan de **prévention du harcèlement** qui dote les écoles et les établissements d'une stratégie globale d'intervention.

Pour cette année 2022, la circonscription a constitué une équipe ressource en charge de la rédaction d'un protocole de lutte contre le harcèlement et de la sensibilisation des personnels. L'IEJ en est le pilote.

Ce protocole sera diffusé dans les écoles et porté à la connaissance des familles.

Il consiste aussi à constituer une équipe, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, autrement dit chaque école possèdera un ou des référents « harcèlement ».

Le protocole sera à l'ordre du jour d'un futur conseil d'école en fonction de l'avancée de sa rédaction et de sa diffusion.

6. **Hygiène et sécurité** :

Protocole sanitaire : consultable en ligne : 3 niveaux de vigilance : actuellement nous sommes au niveau le plus bas. Si les conditions sanitaires venaient à changer, les familles seraient averties des changements opérés (essentiellement récréations séparées, puisque le service cantine est déjà séparé en deux, les lavages de mains restent de mise ainsi que la désinfection des locaux très régulières).

En cas de cas contacts ou de cas avérés d'enfants, les parents doivent immédiatement avvertir la directrice de l'école par mail, celle-ci donnera les consignes à suivre.

La mairie rappelle qu'en cas d'absence d'un enfant pour raison médicale, la justification auprès de l'école ne suffit pas, il faut également avvertir le portail famille et **seul un certificat médical pourra justifier la non facturation des repas cantine auxquels l'enfant avait été préalablement inscrit**. Vous pouvez téléphoner au portail famille pour toute question.

Organisation pédagogique en cas d'école à la maison : Les enseignantes enverront le travail par mail. En général, nous nous regroupons par niveau pour harmoniser notre travail pédagogique. Chaque enseignant a créé une adresse mail dédiée à sa classe pour l'envoi du travail en cas de confinement et d'école à la maison. Les parents n'ayant pas d'imprimante peuvent venir chercher les dossiers pédagogiques à l'école.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) 2022-2023 :

Mme Wagler et Mme Peybernès ont travaillé et réactualisé le PPMS du groupe scolaire pour cette année scolaire. Comme nous partageons les locaux avec le service de cantine, nous avons exposé notre PPMS à Mme Tayari qui est responsable de toute l'aile Est de l'école (le personnel-mairie présent dans l'école est mis à contribution pour fermer les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur et aider les enseignants et Atsems à garder les enfants le temps d'un confinement éventuel). **Tout est fait pour que les enfants soient le plus en sécurité possible et bien encadrés.**

Nous ferons 3 exercices incendie dans l'année. Nous avons déjà fait un exercice intrusion et un exercice incendie qui se sont bien déroulés.

Dans le PPMS, toutes les situations d'alerte sont envisagées : incendie, séisme, pollution, inondation, intrusion...

Exercice incendie : des plans d'évacuation sont mis en place, les adultes ferment portes et fenêtres et conduisent les enfants sur leur lieu de rassemblement, puis la directrice vérifie les effectifs. Pour le premier exercice, les adultes et enfants ont été avertis et formés aux bons gestes à suivre, lors du deuxième exercice, seuls les adultes seront informés, et pour le troisième, seules les directrices seront au courant du jour et heure d'exercice.

Exercice Intrusion (« cache-cache » pour les enfants !) : tout le monde s'enferme là où il est, les adultes comptent les personnes présentes dans la salle et envoient leurs effectifs à la directrice par sms ; il est vérifié que tout l'effectif est bien présent.

Exercice confinement (pollution par ex) : les enfants se réunissent dans 2 classes par aile avec la porte ouverte entre les 2.

En cas de confinement réel : 2 malles sont prêtes avec tout ce qu'il faut pour soigner, des talkies walkies, des radios pour avoir des nouvelles sur les fréquences indiquées. Fermeture de toutes les issues et fenêtres. Plus personne ne sort ni ne rentre dans les locaux. Les parents ne doivent pas se déplacer pour venir chercher les enfants. Les enfants continuent à jouer ou travailler, une cellule de crise dans le bureau de direction avec 3 personnes : une en lien avec les pompiers, une en lien avec les familles, une qui note toutes les communications et événements au fur et à mesure. La directrice suit strictement les consignes des pompiers. Infirmier si besoin (classe 1 qui communique avec la cellule de crise).

Les parents doivent comprendre que dans cette éventualité-là, l'école est fermée jusqu'aux changements de consignes (pompiers, ...) et que leurs enfants sont en sécurité dans l'enceinte de l'école. L'école est neuve, et équipée de moyens modernes et aux normes de sécurité actuelles, on peut fermer la ventilation et même l'électricité du groupe scolaire avec des boutons poussoirs dans le bureau de direction de la maternelle.

Les parents ne doivent pas téléphoner car ils gênent les communications. Il est demandé aux parents de ne pas communiquer sur les réseaux sociaux si les enfants sont évacués, il en va de leur sécurité.

Pbs soulevés :

- L'alarme intrusion est la même que celle pour le confinement. Pour l'instant, il faut appuyer sur un bouton dans le bureau de la directrice pour déclencher l'alarme PPMS, ce qui n'est pas évident en cas d'intrusion (nous signalons cela depuis notre emménagement dans l'école il y a 7 ans !)

Comme nous sommes en alerte Vigipirate renforcée il faudrait 1 alarme spécifique en cas d'intrusion.

Nous parlons de badges d'alerte dans les salles depuis 2 ans, qu'en est-il de leur mise en place ?

Lors des travaux qui ont eu lieu l'an dernier, l'école P Doumer a été fournie de ces badges pour essai, et devait faire un retour à la mairie quant à leur utilisation, qu'en est-il ?

Une demande de subvention départementale est en cours, nous devrions avoir la réponse début novembre.

- Nous avons parlé d'une sirène alerte en cas d'alarme incendie lorsque les enfants sont dans la cour (récréation, temps cantine, périscolaire). En effet, l'alarme ne s'entend pas dans la cour et il nous est difficile de rassembler les élèves sur leurs lieux de rassemblement si aucun signal n'est audible.

L'équipe de cantine ou du périscolaire peuvent nous prêter un mégaphone pour essai lors d'une récréation.

- L'alarme incendie n'a pas été suffisamment bien entendue en classes 2 et 3, le message de confinement n'a pas été bien entendu en salle de motricité (signalé par mail à la mairie, *le traitement est en cours*).

7. Point sur les travaux :

Les travaux qui ont été réalisés depuis cet été :

Réfection des peintures de 2 jeux de la cour, changement d'un arbre mort de la cour.

8. Questions diverses posées par l'AIPE :

- Projets et sorties envisagés ? Nous avons répondu durant le conseil.
- Organisation d'un marché/goûter de Noël ? Un goûter de Noël sera organisé dans l'école durant la dernière semaine avant les vacances de Noël, sans la présence des parents. Une information plus précise vous sera donnée par le biais du cahier de liaison.
Les parents proposent une vente de gâteaux/boissons dans le chemin des écoliers après l'école le soir de la fête du 16, le bénéfice sera reversé à l'école pour aider au financement des différents projets de l'année.
- Infos sur les dates de commande et de récupération des photos de classes
Déjà traité : début décembre, avant les vacances de Noël dans tous les cas.
- Remise en place du prêt de livres de bibliothèque pour amener à la maison ?
Devant remettre en route la BCD seules, il va nous être difficile de commencer de suite, probablement à la rentrée de janvier. Prêt de livres une fois tous les 15j à priori, nous tiendrons informés les parents par le biais du cahier de liaison lorsque l'activité recommencera.
Des parents se proposent pour aider à remettre en route la BCD si besoin.

Questions pour la Mairie :

- Essais chaudière effectués ou prévus avant lancement de la saison d'hiver ?
Oui, les services techniques ont vérifié les installations avec la société de maintenance, la chaudière est prête à fonctionner.
- Pour anticiper la gestion de la chaleur de ce printemps (mai/juin) : Quid des devis pour les ventilateurs pales au plafond dans les salles ? Installation ? Autres solutions pérennes ?
La directrice signale qu'il ne faut pas oublier les dortoirs. Ont-ils été intégrés au devis ?
Un devis est finalisé, une demande de subvention à faire auprès du département, les coûts sont très élevés.

Fin du conseil d'école 19 h52

La directrice :
Mme Peybernès

La secrétaire de séance :
Madame Isnard